



Salaire decaler d'un mois

Par **chROUTIER62160**, le **24/02/2014** à **20:56**

bonjour;

voilà j'explique mon problème,

je fais partie d'une société qui a été rachetée par une autre

l'ancienne entreprise nous payait le total de nos salaires le 2 du mois avec un mois de retard

je précise (exemple nous travaillons le mois de janvier et se mois et payés au début du mois de mars) ceci dit nous avons notre paie en tant et en heure.

depuis que nous avons été rachetés les paies sont toujours décalées mes salaires sont payés en 2 fois

1000 euros le 2 du mois et le reste le 19 du mois mais ça n'arrive jamais le 19 donc j'ai 3 questions.

1: a-t-il le droit de nous payer avec ce décalage ?

2: ai-je le droit de demander d'être payé le total de mon salaire au début du mois ? (car ça devient chaud dans les finances avec ce système)

3: ai-je le droit de demander aussi qu'il me paie le salaire de décalage pour pouvoir être à jour ?

voilà mes questions j'espère que quelqu'un pourra m'aider et me donner des exemples de courriers à envoyer pour faire mes demandes.

merci d'avance de votre dérangement